

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 4 décembre 2014

Question écrite urgente

Scandale, incompétence ou forfaiture du Conseil d'Etat

Le 11 novembre, la FAO annonce une modification du règlement d'application de la loi portant sur les constructions et installation, soit le 56 A2 RCI en prétendant que la norme SIA 380/1 est encore de $3 \text{ W/m}^2\text{K}$ (Watts par m^2 et degré Kelvin) maximum, et cela alors que l'OFEN a revalorisé son critère d'éligibilité en 2009 à $1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$!

La norme actuelle SIA 380/1 consacre la valeur limite U_w à $1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ (voir la publication de l'OFEN « Fiche technique fenêtres »).

De plus la disposition en vigueur du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) indique :

Art. 12E Prescriptions en matière d'isolation thermique et de protection thermique estivale

¹ En matière d'isolation thermique et de protection thermique estivale des bâtiments, les normes SIA 180, SIA 380/1 et SIA 382/1 sont respectées.

La conséquence est que si l'on applique la modification apparue dans la FAO, contraire à ce qui est en vigueur, on s'expose à une surconsommation d'énergie de chauffage de 57 % !

Pourquoi le Conseil d'Etat contrevient-il aux dispositions légales ?

S'agit-il d'une erreur, d'une volonté de ne pas suivre les recommandations de l'OFEN ou de faire fi des normes SIA ?

Sachant que le Conseil d'Etat a défendu la loi sur l'énergie devant le peuple en utilisant l'argument de la nécessité d'économiser l'énergie, s'agit-il en l'occurrence d'une forfaiture ?